



**Déclaration de la Tunisie au titre du point de l'ordre du jour
Intitulé « Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations et du
raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies »**

(14 octobre 2014)

M. le Président,

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du mouvement des non-alignés et du Groupe Africain et souhaiterait ajouter quelques commentaires à titre national.

Ma délégation attache une grande importance à la pérennité du Comité spécial de la Charte. Au moment où la réforme des Nations Unies n'est plus un choix, il nous semble que ce Comité peut aspirer à jouer un rôle de premier plan pour relever cet important défi dans le cadre du respect des principes et procédures établis par la Charte.

D'importantes réformes restent à entreprendre pour promouvoir les buts et principes de la Charte et réaliser les objectifs de l'Organisation, au premier rang desquels figure une démocratisation profonde du Conseil de sécurité aussi bien au niveau de sa composition que pour renforcer davantage la transparence et l'inclusivité de ses travaux. A notre sens, l'Assemblée générale devra aussi répondre de manière plus rapide et efficace aux questions, touchant à la paix et à la sécurité internationale.

Nous estimons en outre qu'il importe de se pencher davantage sur le renforcement des rapports fonctionnels entre les différents organes de l'ONU, de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement, bien entendu par l'intermédiaire de mécanismes qui soient réguliers et transparents.

S'agissant de l'adoption et la mise en œuvre des sanctions imposées par l'ONU, notre point de vue, concernant l'adoption et la mise en œuvre des sanctions tout comme au sujet de la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, a été clairement exposé dans les interventions du Mouvement des non alignés.

Dans sa résolution 64/115, l'Assemblée Générale avait pris note du document intitulé « Adoption et application des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies », un texte qui couronne plusieurs années de négociations et traduit une perception largement partagée des normes et des principes, devant présider à l'adoption et à l'application des sanctions et guider les travaux futurs de notre organisation.

Comme souligné dans ce document, les régimes de sanctions doivent tenir compte de leurs effets collatéraux non désirés. Il importe en particulier de veiller à remédier aux effets négatifs que ces sanctions peuvent avoir sur les États tiers, conformément à l'article 50 de la Charte des Nations Unies qui leur accorde le droit de consulter le Conseil de sécurité au sujet de la solution des difficultés économiques, liées à l'exécution des sanctions.

Cela dit, nous sommes d'avis que les délibérations sur cette question sont loin d'être épuisées car d'autres aspects importants ont besoin d'être examinées, dont notamment la question de l'éventuelle indemnisation de l'État visé ou des États tiers pour les dommages, causés par des sanctions.

M. le Président,

Le Comité spécial reste saisi d'un nombre de propositions importantes portant sur le renforcement du rôle de l'ONU. Nous sommes persuadés qu'au terme de plusieurs années de consultations, certaines propositions ont atteint un stade avancé et gagneraient à être enfin adoptées. Leur finalisation ne manquerait pas d'imprégner une nouvelle dynamique au sein du Comité spécial.

Force de constater que le Comité spécial de la Charte ne progresse pas toutefois dans ses travaux au rythme auquel nous aspirons. Cela devrait, certes, nous inciter à réfléchir sur les moyens d'adopter des approches plus rationnelles au niveau de ses méthodes de travail pour qu'il puisse avancer à un rythme plus soutenu dans l'examen des différentes propositions portées à son ordre du jour. Nous soutenons également l'inscription de nouveaux sujets d'actualité sur son ordre du jour.

Nous estimons enfin qu'il devrait en outre pouvoir compter beaucoup plus sur la volonté politique des États Membres que sur la révision de ses méthodes de travail, pour s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat. Je vous remercie.